

l'énergie avec lesquelles les monétaristes sont en mesure d'exprimer leurs opinions, par la portée évidente de leurs recherches empiriques... et par leur influence indéniable sur tout le domaine de l'économie professionnelle et sur la psychologie des marchés financiers.

Monsieur l'Orateur, je prétends que le gouvernement actuel n'a pas établi de politique monétaire raisonnable et satisfaisante.

[Français]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur le président, je comprends mal que l'opposition porte, comme elle le fait aujourd'hui, de telles accusations contre la politique économique du gouvernement, surtout si l'on considère que depuis les premiers mois de 1970, sa politique monétaire et fiscale a été nettement orientée vers la croissance et l'expansion, au Canada, et qu'il a eu à porter un fardeau de dépenses très lourd en vue de stimuler cette économie.

De plus, le gouvernement a présenté, au début de mai, un budget visant précisément à pallier les faiblesses dont fait état la motion que nous débattons présentement.

Avant de considérer des programmes d'initiatives, il sied de rappeler quelques chiffres et faits relatifs à notre économie. L'an dernier, par exemple, le taux de notre croissance économique a été de 5½ p. 100, et l'on prévoit qu'en 1972, il sera d'environ 6 p. 100. Il est certain que cette croissance s'est fait sentir dans le domaine des biens et services.

Si l'on se reporte aux chiffres relatifs à 1964, on constate que la valeur des exportations domestiques de produits finis a été de 1 milliard 400 millions de dollars, tandis qu'en 1971, elle se chiffrait à 6 milliards 600 millions. Et la différence entre les deux montants représente un accroissement annuel moyen de 25 p. 100. Le surplus commercial du Canada, en 1971, fut de 2 milliards 100 millions de dollars, au regard de celui de 1970, le plus haut jamais enregistré.

Si l'on considère aussi le programme de construction de logements entrepris en 1971, on constate qu'il a produit 233,000 unités, ce qui a été une réalisation sans précédent.

En réalité, le gouvernement a pris des mesures très sages relativement à l'économie. Cependant, ce que bien des gens ne reconnaissent pas, c'est que parfois les affaires ne correspondent pas immédiatement aux indicateurs et aux stimulants économiques mis de l'avant par les gouvernements ou par les groupes les plus dynamiques de notre pays.

Quand les conditions économiques deviennent plus encourageantes, il y a d'abord un accroissement de la productivité dans les affaires et l'industrie, car on veut se maintenir au pas. Cependant, il s'écoule ordinairement une certaine période de temps avant que l'accroissement se traduise par des investissements et des dépenses. Il est très important, je crois, de tenir compte de la période d'adaptation qui s'écoule entre le début de cet encouragement économique et le commencement de l'encouragement à l'investissement.

Il est évident, cependant, si nous considérons que les sociétés indiquent une augmentation de profits de 36.2 p. 100, au cours du premier trimestre de 1972, c'est que l'économie progresse et les mesures gouvernementales manifestent leurs bons effets.

Pour autant que les programmes de stimulants sont en cause, il est bon d'en considérer quelques-uns dans le cadre de la politique du ministère de l'Expansion économique régionale, laquelle intéresse d'ordinaire les députés au plus haut point.

Dans le cadre du programme de subventions à l'industrie, qui stimule et encourage l'industrie de fabrication des provinces de l'Atlantique, par exemple, au début de février dernier, 249 offres de subventions avaient été acceptées.

Dans le cadre de la loi sur les subventions au développement régional, les dépenses d'immobilisation se chiffraient à environ 201 millions de dollars, contribuant à créer 9,800 emplois, ce qui équivalait à 19 p. 100 du nombre total d'emplois prévus dans le cadre du programme pour tout le Canada. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que le taux de chômage des régions de l'Atlantique, au regard de celui de tout le Canada.

Ce qui est curieux, c'est que tout le monde—les députés libéraux et le gouvernement libéral en donnent des preuves tous les jours—s'intéresse beaucoup à la réduction du taux de chômage et à la création de nouveaux emplois. On reconnaît que le taux de chômage est trop élevé. Au fait, on parle d'un taux de 6 p. 100, mais jamais on ne parle des autres Canadiens—94 p. 100—qui occupent un emploi. On est porté à ne parler que de ce qui va mal, tandis qu'il y a quand même beaucoup de gens qui travaillent au Canada et qui vivent très bien, ce qui fait que le Canada est un des pays les plus avancés au monde et que nous n'éprouvons aucune honte à discuter avec nos collègues, ni avec les citoyens ou groupes de citoyens des autres pays que nous avons l'occasion de visiter.

J'aimerais mentionner le programme FODER, en ce qui a trait au Nord-Est du Nouveau-Brunswick, qu'on est à réaliser pour le mieux-être de cette région et du programme de développement de l'Île du Prince-Édouard, qui, selon l'entente de 1969, prévoit l'octroi de \$118,500,000 par le ministère de l'Expansion économique régionale.

Au Québec, province où je vis et dont la circonscription de Rimouski fait partie, dans le cadre du programme de subventions à l'industrie, au début de février, 671 offres de subventions avaient été acceptées, à la suite de demandes intéressantes provenant d'industries dont les dépenses d'immobilisation étaient de l'ordre de 600 millions de dollars, dans le but de créer 29,800 emplois.

Au Québec, il faut aussi songer, je crois, aux cinq zones spéciales qui ont été créées. Quant aux divers services communautaires, aux termes de l'entente qui a créé ces zones spéciales, aussi bien dans cette province qu'ailleurs au Canada, des engagements financiers ont été conclus dans le cadre de l'aide à l'infrastructure pour les municipalités, afin d'encourager l'industrie existante et favoriser l'implantation de nouvelles; les subventions s'élevaient, en mars dernier, à \$142,800,000.

Je ne voudrais pas aussi oublier le travail accompli dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie en vue de l'aménagement rural et du relèvement social. Cette région, au lieu d'être appelée «région spéciale», est appelée «région-pilote»; elle peut profiter de plusieurs des avantages des régions spéciales mais, à cause d'une entente particulière, on l'appelle «région-pilote», dans le cadre du programme FODER, pour ce qui est du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie. Lors de la révision de l'entente, en 1971, une nouvelle somme de 153 millions de dollars a été engagée par le ministère de l'Expansion économique régionale.

Plusieurs autres endroits, au Canada, profitent de tels avantages, et l'on ne peut pas tous les nommer. Je pense aux provinces des Prairies qui, en 1972-1973, reçoivent des subventions et bénéficient de prêts; on peut aussi considérer les frais de ce que l'on appelle l'ARAP, qui représentent environ \$21 par personne. Ce chiffre peut être com-